

LE CHANT DE L'ÉGLISE.

ÉTUDE ET CRITIQUE.

(suite.)

De ces trois genres, celui appelé chromatique était employé à exprimer les sentiments mous et efféminés.—*hoc genus molliissimum comprobatur* (1) c'est pourquoi il fut complètement exclu du chant ecclésiastique.—*quæcirca ecclesiastico usui non applicatur*. En effet, afin d'empêcher que le cœur des fidèles ne fut amolli par la trop grande douceur du chant, et afin de donner au chant lui-même un caractère mâle et énergique, le genre diatonique fut choisi de préférence.—*hoc genus (diatonicum) fortius et durius comprobatur ; et ecclesiastico usui eligitur ne animi audientium et canentium dulcedine cantus emolliantur*. (2)

Cependant la dureté de ce genre fut tempérée dès l'origine par un mélange direct et modéré du genre enharmonique qui d'après la définition des anciens auteurs tenait le milieu entre les deux autres genres, et, donnait lieu par conséquent à des chants qui n'avaient ni dureté ni mollesse.—*Hoc genus quasi medietatis locum possedit ut nec durum nec molle sit sed dæ utrisque compositum dulcescit*. (3) Regina de Prum en parle dans ce sens : *enarmonicum vero magis coaptatur et reliquorum gravissimum quod cantatur per diesin et diesin et ditonum ; diesis autem semitanium dimidium*.

L'usage primitif de l'enharmonie entre les deux demi-tons de la gamme naturelle dans le chant grégorien est aujourd'hui un fait parfaitement prouvé. Voici ce que dit l'abbé Raillard dans un mémoire explicatif sur les chants de l'Eglise : " une des propositions scientifiques les plus inattendues qui se soient produites depuis longtemps, c'est que ce genre ait été combiné avec le genre diatonique dans le chant grégorien. Aussi M. Vincent a-t-il grandement étonné le monde savant et le monde des artistes, en révélant l'existence du quart de ton dans la notation en lettres du manuscrit de Montpellier. Il est parfaitement démontré maintenant que les *épisèmes* ou signes supplémentaires de ce manuscrit *exprimaient des notes intercalées dans l'intervalle de chaque compte de demi-tons de la gamme diatonique*. Il serait trop long d'énumérer ici les preuves de cette proposition ; je dois me borner à rappeler qu'on en trouve le détail dans deux articles de la *Revue archéologique*, publiés par M. Vincent (t. XI, p. 342, et t. XII, p. 669.) et dans deux autres articles que j'ai publiés moi-même dans la même *Revue* (novembre 1858 et septembre 1860) : car j'ai eu la bonne fortune de trouver des faits nombreux qui confirment la belle découverte de M. Vincent. "

C'est Huebald de Saint-Amand qui fournit le témoignage le

(1) Gerbert. t. I, p. 331.

(2) idem, ibidem.

(3) idem, ibidem.